



Association d'artistes
Usine Kugler
4/4bis, rue de la truite
1205 Genève
Tél. +41 22 329 54 65
chemineenord@gmail.com

CONTRAT DE LOCATION ESPACE GIOVANNI

Entre l'Association Cheminée Nord
4 bis rue de la Truite – 1205 Genève

Et

.....
.....

Adresse

Email

Téléphone

Durant la période

septembre à décembre

janvier à mars

avril à juin

Jour

matinée

après-midi

soir

Total de jours

Montant de la location

L'utilisateur atteste avoir pris connaissance du règlement d'utilisation de l'Espace Giovanni et accepte les termes du contrat de la location.

Lu et approuvé
Genève, le

REGLEMENT D'UTILISATION DE L'ESPACE GIOVANNI

Utilisation de l'atelier Giovanni

Cet espace est dédié à l'usage de cours et workshops réguliers d'arts plastiques et arts appliqués.

1. Modalités d'occupation

L'utilisateur s'engage à utiliser de manière correcte et respectueuse les locaux et le matériel mis à sa disposition.

2. Clés

L'utilisateur devra retirer la clé auprès du responsable de l'espace en déposant CHF250.- de caution lui permettant d'accéder à la salle. Au terme de l'utilisation, il devra la rendre au responsable en récupérant sa caution.

Il lui appartient de s'assurer que toutes les portes sont verrouillées lorsqu'il quitte les lieux.

3. Equipements

L'équipement de base mis à disposition se compose de chaises, tables, armoires, chevalets, récipients, frigo, cuisine agencée.

Le local est chauffé et équipé d'internet.

4. Local / nettoyages et réparations

Le local, le sol, le matériel et les équipements utilisés (*voir liste affichée sur la porte*) doivent être rendus propres et débarrassés des effets personnels.

Il est strictement interdit de verser tous solvants souillés (*térébenthine, essence*) dans les éviers ou WC. Un jerrican sera mis à disposition pour cet usage.

En cas de dégâts, de dommages ou d'utilisation inappropriée de la salle et de ses équipements, les frais résultant d'une remise en état, des nettoyages et des réparations nécessaires seront facturés à l'utilisateur.

5. Tarifs de location

Le prix de la location est établi au moment de la réservation de la salle, sur la base du tarif fixé par l'Association Cheminée Nord.

Tarifs :

CHF 60.- par période

CHF 50.- pour les membres de l'Association Cheminée Nord

Périodes :

- le matin de 8h à 12h

- l'après-midi de 13h à 17h

- le soir de 18h à 22h

CHF 150.- pour la journée entière

CHF 100.- pour les membres de l'Association Cheminée Nord

6. Jours et périodes de locations

Du lundi au jeudi pour les cours réguliers.

Les locations de l'Espace Giovanni sont valables sur une durée d'un trimestre, à renouveler 15 jours avant la résiliation.

8. Assurance

L'utilisateur doit être couvert par une assurance responsabilité civile.

L'Association décline toute responsabilité en cas d'accident, de vols, de dégâts d'objets et de matériels, propriétés de l'utilisateur, dans le local mis à disposition.

9. Extérieur

Le parcage des voitures est interdit le long de la rue de la Truite.

Une place de parking est disponible pour l'intervenant/e.

Le locataire s'engage à respecter et à appliquer le règlement.

Un exemplaire du présent règlement doit être signé et retourné à L'Association Cheminée Nord.

Lu et approuvé le

Signature du locataire :